Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux

Projet de travail révisé | 12 octobre 2026

Berocca-Ag est exploité par Trading One Capital (PTY) LTD (la « Société »), société sud-africaine immatriculée auprès de la CIPC sous le numéro 2015/310027/07, agréée et réglementée par la Financial Sector Conduct Authority (FSCA) sous le numéro FSP 47701. Siège social : Unit 9B, Bristol House, 1A Shongweni Road, Hillcrest 3650, Afrique du Sud.

1. Objet et champ d’application

La Société interdit l’utilisation de ses comptes de trading, moyens de paiement et services à des fins de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, de contournement des sanctions, de fraude ou de toute autre activité illicite. La présente politique s’applique aux clients potentiels et existants ainsi qu’aux opérations réalisées par l’intermédiaire de Berocca-Ag.

La Société adopte une approche fondée sur les risques pour la vigilance à l’égard de la clientèle, la surveillance des transactions, la conservation des documents et la remontée des alertes, conformément aux obligations légales et réglementaires applicables à ses activités.

2. Définition du blanchiment de capitaux

Le blanchiment de capitaux consiste à dissimuler ou à déguiser l’origine illicite, la propriété ou la destination de fonds. Il peut comprendre l’introduction de fonds dans le système financier, la multiplication d’opérations destinées à masquer leur origine et l’intégration des produits dans des actifs ou comptes apparemment légitimes.

Les comptes de trading peuvent être détournés au moyen de dépôts, d’opérations compensatoires, de transferts et de retraits sans véritable justification économique. La Société examine donc l’origine des fonds ainsi que les schémas d’activité des comptes.

3. Identification et vérification des clients

Avant l’approbation d’un compte ou l’autorisation de transactions, la Société peut demander une pièce d’identité officielle valide, un justificatif de domicile et des informations sur la profession du client, son activité de trading prévue et l’origine de ses fonds ou de son patrimoine.

Un justificatif de domicile acceptable peut être une facture récente de services publics ou un relevé d’établissement financier indiquant le nom complet du client, son adresse, la date d’émission et l’organisme émetteur. Des documents supplémentaires peuvent être exigés selon le profil de risque du client ou les règles applicables.

Pour les personnes morales, la Société peut vérifier les documents d’immatriculation, les dirigeants, les représentants autorisés et les bénéficiaires effectifs ultimes. Les clients doivent fournir des informations exactes et signaler rapidement tout changement important.

4. Paiements et propriété des fonds

Les dépôts doivent provenir de moyens de paiement ou de comptes détenus au nom du client vérifié. La Société n’accepte ni espèces, ni mandats, ni paiements de tiers et peut refuser les paiements provenant de canaux non pris en charge.

Les retraits sont normalement retournés vers la source de financement initiale, sous réserve de la disponibilité technique, des règles des prestataires de paiement et des obligations applicables en matière de lutte contre le blanchiment. Lorsque cela est impossible, la Société peut demander des justificatifs supplémentaires et approuver un autre compte vérifié au nom du client.

5. Contrôles et surveillance

La Société peut vérifier les clients et les bénéficiaires effectifs au regard des sanctions applicables, des informations relatives aux personnes politiquement exposées et des publications défavorables, et examiner les schémas inhabituels de dépôts, de transactions et de retraits.

La Société peut demander des explications et des justificatifs, différer le traitement pendant des contrôles licites, refuser des opérations, restreindre un compte ou mettre fin à la relation lorsqu'il existe des motifs justifiés.

6. Activités suspectes et confidentialité

Les activités potentiellement suspectes sont signalées en interne et, lorsque cela est requis, aux autorités compétentes. La loi peut interdire à la Société de révéler qu'une déclaration a été effectuée ou qu'une enquête est en cours.

Les documents de vérification et les données transactionnelles sont conservés pendant les durées prescrites par la loi applicable et protégés conformément à la Politique de confidentialité.

7. Juridictions soumises à restrictions

La Société peut refuser des clients provenant de juridictions faisant l'objet de restrictions légales, de sanctions, de limitations liées aux licences ou de restrictions internes fondées sur les risques. L'ancienne politique contient une liste de pays qui doit faire l'objet d'une validation de conformité distincte avant publication ; le présent projet ne la présente pas comme une interdiction actuelle vérifiée.

8. Contact

Toute question concernant cette politique peut être adressée à support@berocca-ag.com.